REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÊLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	**PRESENTS :** Dominique FRÊLON ; Gladys MORVAN ; Etienne DROUOT ; Viviane VINCELET ; Claudette BARRAULT ; Elodie LETURGEON ; Nadège GODEFROY ; Michel GABILLON
Nombre de conseillers Présents : 8	**Conseillers ayant donné pouvoir** : aucun **Excusés** : Mr Charlie FOUQUET-MR Nicolas LOUAULT **Absents** : DEUX
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2024	Lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Gladys MORVAN est élue secrétaire de séance.
Le précédent compte rendu du 12 Novembre a été est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Projet de délibérations

1.1. Délibération pour modification budgétaire
1.2. Délibération pour adhésion à la com-com pour RGPD et enjeux numériques
1.3. Délibération modifications des statuts SIEIL

DELIBERATION N° 037-2024
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le Maire de Paulmy,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6
Vu la délibération n°2023-020 en date du 11 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.
Vu la Délibération n°2024-018 du conseil municipal en date du 14 mai 2024 approuvant la décision modificative n°1, vu la Délibération n°2024-036 du conseil municipal en date du 12 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°2 autorisant le Maire à opérer des modifications budgétaires pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables.
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptable du budget communal ;
Considérant la nécessité de respecter l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, il convient de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
CHAP 012-compte 6411		6000,00€		
CHAP 65-cor 65568	3000,00€			
CHAP 011-compte 6063	3000,00€			
TOTAL	6000.00€	6000.00€	0.00€	0.00€

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INVESTISSEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
OP 160-compte2188		100.00€		
OP 114- com 2156	100.00€			
TOTAL	100.00€	100.00€	0.00€	0.00€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les virements de crédits et
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

PROJET DE DELIBERATION 038/2024

ADHESION AU SERVICE COMMUNE « RGPD ET ENJEUX NUMERIQUES » PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE POUR LA PERIODE 2025/2027

Il est rappelé que toutes les collectivités, tous les établissements publics qui leur sont rattachés et tous les syndicats intercommunaux doivent obligatoirement désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui les accompagne et les conseille dans la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il leur est possible de désigner un seul et même DPD dans le cadre d'un service commun porté par un EPCI, en dehors des compétences transférées à l'EPCI susvisé, et encadré par une convention qui règle les aspects relatifs à cette mutualisation notamment le partage des coûts du service commun.
Dans ce cadre, la Communauté de communes Loches Sud Touraine a, par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2018, approuvé la création d'un service commun de Délégué(e) à la Protection des Données mutualisé(e) dit « RGPD » et proposé aux communes ainsi qu'aux syndicats intercommunaux, de rejoindre ce service pour une durée de 3 ans et 3 mois. Ce service commun a été reconduit, par délibération du 9 décembre 2021, pour une nouvelle période de 3 ans, où il a été proposé au CIAS et à l'Office de Tourisme d'également rejoindre ce service, à partir du 1er janvier 2022.
Au cours du 2ème trimestre 2024, une enquête de satisfaction a été menée auprès de 33 des 72 adhérents au service commun pour lesquels le registre d'activités et de traitement avait été finalisé. Les résultats qui ont été présentés à la commission mutualisation lors de sa séance du 4 juin 2024 ont démontré un haut degré de satisfaction et permis de constater que les objectifs confiés au service commun seraient atteints fin 2024, et son équilibre financier respecté.
Lors de cette commission, considérant que la totalité des adhérents auront leur registre d'activités et de traitement en leur possession au plus tard le 31 décembre 2024, les élus ont validé le principe de se projeter sur un renouvellement du service commun « RGPD » pour une période complémentaire, en lui donnant une nouvelle orientation dans les domaines de la gestion électronique des documents, de l'archivage numérique et de la cybersécurité comme en attestent les résultats de l'enquête d'opportunité qui avait été adossée à la démarche d'évaluation du service rendu.
Entre juin et septembre 2024, 9 nouvelles collectivités et syndicats du territoire Loches Sud Touraine ont exprimé leur intention d'adhérer au service commun « RGPD » pour la période 2025 / 2027 ; au total le futur service commun devrait être composé d'environ 70 adhérents.
L'ensemble de ces éléments ainsi que les évolutions en termes d'activités visant à donner une nouvelle ambition au futur service commun ont été portés à la connaissance du Bureau communautaire, le 5 septembre et le 24 octobre 2024.

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire a en conséquence décidé de reconduire ce service commun qui reposera désormais sur deux piliers, justifiant un changement d'intitulé, à savoir :

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mise à disposition par la Communauté de communes d'une Déléguée à la Protection des Données aux adhérents qui permet de satisfaire à l'obligation légale et qui les accompagne et les conseille dans la mise en conformité au RGPD
- Accompagnement des adhérents dans les domaines de la gestion électronique des documents, de l'archivage numérique, de la cybersécurité et de la gestion de la relation citoyenne dans un contexte d'accélération de la montée en puissance de l'Intelligence Artificielle générative.

Les coûts forfaitaires annuels d'adhésion au service commun « RGPD et enjeux numériques » sont les suivants :

Strate	Coût annuel d'adhésion
< à 500 habitants	384,00 €
< à 1 000 habitants	600,00 €
< à 1 500 habitants	900,00 €
< à 2 000 habitants	1 152,00 €
Ligueil (< à 2 500 habitants)	1 440,00 €
Descartes (< à 3 500 habitants)	1 932,00 €
Loches (< 7 000 habitants)	3 300,00 €
Syndicats intercommunaux	384,00 €
Loches Sud Touraine	11 557,00 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	3 105,00 €
Office de Tourisme Intercommunal	1 150,00 €

Tenant compte de ce qui précède, le Maire est donc invité à se prononcer sur l'adhésion de Commune de PAULMY au service commun « RGPD et Enjeux numériques » sous la coordination de la Communauté de communes en lui permettant notamment de justifier d'une part, à travers cette solution de mutualisation, la désignation d'un/une Délégué(e) à la Protection des Données (DPD pour une durée de 3 ans à partir de janvier 2025, d'autre part, toujours durant la période précitée, de bénéficier d'un accompagnement au niveau des enjeux numériques, telle que décrite ci-dessus.

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données et notamment son article 37,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 novembre portant création du service commun « RGPD et Enjeux numériques » pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027,

Vu le projet de convention d'adhésion,

Le conseil, par délibération prise

- **DÉCIDE D'ADHÉRER** au service commun « RGPD et Enjeux numériques » proposé par la Communauté de communes pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2025 ;

- **APPROUVE** d'une part le projet de convention d'adhésion annexé à la présente délibération, d'autre part le montant de la cotisation à verser annuellement par chaque adhérent au regard de sa strate démographique ;

- **AUTORISE** M. Le Maire engager toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-PROJET DE DELIBERATION 039/ 2024

- STATUTS DE SIEIL-MODIFICATION POUR 2024-TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL

- **Considérant** les demandes d'adhésion à la compétence Éclairage public pour les Communautés de communes du Castelrenaudais et de Loches Sud Touraine,
- Vu les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la Communauté de communes du Castelrenaudais et du 27 juin 2024 pour la Communauté de communes Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence Éclairage public du SIEIL,
- Vu les délibérations du Comité syndical du SIEIL du 11 juin et du 8 octobre 2024 validant ces adhésions,
- Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**
- **-vu** les demandes de transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL et leurs validations par le Comité syndical du 11 juin et du 8 octobre 2024,
- **-adopte la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical en date du 8 octobre 2024**

Questions diverses :

- **Les déléguées de la croix rouge ont fait un point sur la réunion générale. En raison des incivilités les bacs extérieurs de recueil de vêtements ne vont plus être en services. De plus le besoin de bénévoles est toujours omni présent.**

- **Réunion de la CCLST pour la communauté des Citoyens français Itinérants : les incivilités, le non-respect des installations et des riverains pose de réels problèmes et accentuent un sentiment de peur des personnes qui entourent la communauté avec laquelle il devient de plus en plus difficile de communiquer. La CCLST ne financera plus les bennes à déchets misent à leur disposition, les communes devront s'en charger en investissant dans des bacs à ordures.**

- **Pour les colis des ainés, une étude sur les coûts va être pointée pour répondre au plus juste.**

- **Opération ouverture du bar sous Licence IV au bénéfice du Téléthon : Manifestation qui a rencontré un réel succès, le résultat sera communiqué au prochain conseil car nous sommes en attente de la dernière facture de Promocash avec la déduction des retours boissons (packs non ouverts) et consigne fût de bière.**

- **La prochaine réunion sera le lundi 16 décembre 2024 pour délibérer sur les choix de projets 2025**

La séance est levée à 21h30

Registre des délibérations-Séance du 2 décembre 2024	
Délibération 037-2024	**Décision budgétaire modificative**
Délibération 038-2024	**Adhésion à la RGPD et Enjeux Numérique**
Délibération 039-2024	**Statut du SIEIL -Transfert de la compétence éclairage public**

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, 1ère adjointe		Michel GABILLON, Conseiller	
Etienne DROUOT, 2ème adjoint		Charlie FOUQUET, Conseiller	Excusé
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	Excusé
Claudette BARRAULT, Conseillère			
Elodie LETURGEON, Conseillère			